

Direction générale des douanes et droits indirects  
Direction générale de la concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes  
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Décision du 16 juillet 2018 portant nomination d'un référent déontologue  
du service commun des laboratoires**

Le chef du service commun des laboratoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé «service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie» ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nadine DE BELLIS, attachée principale d'administration centrale, responsable des ressources humaines, est nommée référente déontologue du service commun des laboratoires, pour une durée de deux ans à compter du lendemain de la parution de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 juillet 2018.

*Le chef du service commun des laboratoires,*  
GÉRARD PERUILHE